

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n<sup>o</sup> 1860)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 649 à 657

présentés par

Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant :**

Un rapport conjoint du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de l'autorité de régulation de la publicité évaluant la possibilité d'interdire le parrainage par les opérateurs de jeux et de paris en ligne des émissions de télévision, sera présenté au Parlement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En vertu du décret 92-280 du mars 1992 qui fixent les principes généraux définissant les obligations des éditeurs de services de télévision en matière de publicité, de parrainage et de téléachat, les émissions télévisées ne peuvent être parrainées par des entreprises qui ont pour activité principale la fabrication ou la vente de boissons alcoolisées, de produits du tabac, de médicaments, pour des raisons de santé publique et de prévention des dépendances.

Pour renforcer la lutte contre l'addiction en matière de jeux, il serait opportun que le gouvernement et les instances compétentes, étudient une réécriture du titre II de ce décret consacré au parrainage afin d'en interdire la possibilité à une entreprise exerçant l'activité d'opérateurs de jeux et de paris en ligne.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n°	649	de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n°	650	de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n°	651	de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n°	652	de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n°	653	de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n°	654	de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n°	655	de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n°	656	de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu
Adt n°	657	de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal